

COMMUNE DE MESNIL LE ROI
(Yvelines)
EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
Délibération n°2025/68

DATE DE LA
CONVOCATION

12/12/2025

**L'an deux mille vingt-cinq,
Le dix-huit décembre à vingt heures trente,**

DATE D'AFFICHAGE

12/12/2025

Le Conseil Municipal légalement convoqué le 12 décembre 2025 s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de M. Serge CASERIS, Maire.

DATE AFFICHAGE DE
LA LISTE DES
DÉLIBÉRATIONS

19/12/2025

PRÉSENTS : Serge CASERIS, Aline BILLET, Didier KENISBERG, Olivier ROBERT, Christèle COLOMBIER, Achille CHOAY, Émilie DELAS, Sandrine MARCHAND, Claudette DOS SANTOS, Jean-Claude GUEHENNEC, Martine POYER, Janick CHEVALIER, Suzy MAYNE, Cyriac MILLOT, Michel MONTFERME, Anne-Lise AUFFRET, Françoise HALOT.

NOMBRE DE
CONSEILLERS

EN EXERCICE : 29

ABSENTS EXCUSÉS ET REPRÉSENTÉS : Éric FRANÇOIS donne pouvoir à Serge CASERIS, Pascal CRINCKET donne pouvoir à Achille CHOAY, Élisabeth GANDY donne pouvoir à Aline BILLET, Céline BRUISSON donne pouvoir à Claudette DOS SANTOS, Sylviane COLLES donne pouvoir à Suzy MAYNE, Laure MERY-BOSSARD donne pouvoir à Sandrine MARCHAND, Stéphane LEDOUX donne pouvoir à Anne-Lise AUFFRET, Marc LAUG donne pouvoir à Françoise HALOT.

PRESENTS : 17

VOTANTS : 25

ABSENTS : Monique CARUSO, Paul BITAUD, Bruno PAUL-DAUPHIN, Patrick SCHMITT

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Cyriac MILLOT

**OBJET : MONTANTS DES ATTRIBUTIONS DE COMPENSATIONS DEFINITIVES 2025 ET
PROVISOIRES 2026**

LE CONSEIL MUNICIPAL ;

VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU le Code général des collectivités territoriales, et notamment les articles L. 5122-5 et L. 5216-5 ;

VU le Code général des impôts et notamment l'Article 1609 nonies C ;

VU la loi n°2018-702 du 03 août 2018 relative à la mise en œuvre du transfert de compétences eau & assainissement ;

VU la délibération n°16-205 du conseil communautaire du 08 décembre 2018 portant adoption du pacte financier et fiscal de solidarité ;

VU la délibération n°18-151 du conseil communautaire du 13 décembre 2018 adoptant la charte relative à la révision libre des attributions de compensation ;

VU la délibération n° 25-1106 du 06 novembre 2025 du conseil communautaire de la CASGBS relative à l'adoption des attributions de compensations définitives 2025, et des attributions de compensation provisoires 2026 ;

COMMUNE DE MESNIL LE ROI
(Yvelines)
EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
Délibération n°2025/68

VU la loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant Nouvelle organisation territoriale de la République (dit loi NOTRe) ;

VU l'avis favorable de la Commission Finances – Equipements publics – Voirie en date du 3 décembre 2025 ;

CONSIDERANT l'instruction budgétaire M57 ;

ENTENDU l'exposé du rapporteur ;

Après en avoir délibéré à l'unanimité ;

APPROUVE les attributions de compensation définitive 2025 et provisoire 2026 pour la commune (soit 1.263,313 €) telles que :

Attribution de compensation	2025	2026
AIGREMONT	286 330	286 330
BEZONS	17 196 925	17 196 925
CARRIERES SUR SEINE	4 158 181	4 158 181
CHAMBOURCY	5 662 041	5 662 041
CHATOU	5 768 679	5 768 679
CROISSY SUR SEINE	3 589 606	3 589 606
ETANG LA VILLE	1 119 670	1 119 670
HOUILLES	4 434 252	4 434 252
LE PECQ	5 537 024	5 537 024
LE VESINET	2 247 350	2 247 350
LOUVECIENNES	5 087 238	5 087 238
MAISONS LAFFITTE	6 880 283	6 880 283
MAREIL MARLY	880 202	880 202
MARLY LE ROI	7 144 334	7 144 334
MESNIL LE ROI	1 263 313	1 263 313
MONTESSON	4 999 567	4 999 567
PORT MARLY	2 053 985	2 053 985
SAINT GERMAIN EN LAYE	16 800 849	16 800 849
SARTROUVILLE	9 288 889	10 216 351
Total	104 398 718	105 326 180

Pour extrait conforme,

Le Maire



Serge CASERIS